République Française
Département de la Corrèze

COMMUNE DE MEYMAC

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026-324 6-1

LE MAIRE

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu, le Code de la Route, ses articles R 110-1 et R110-2,
Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,
Vu, la demande présentée par **Monsieur Alain FONTAINE, société FB-TP,** voie Gutemberg ZA le Libraire 24100 Bergerac, en vue de réaliser des travaux « réparation fourreau orange existant sous chaussée », rue de l'Ecole Forestière 19250 Meymac.
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :
A compter du mardi 24 novembre 2026 et jusqu'au 04 décembre 2026, la rue de l'Ecole Forestière, en agglomération, se verra imposer les mesures ci-dessous, au droit du chantier, au niveau du numéro 13 :

1. Circulation alternée manuellement

2. Stationnement interdit aux véhicules légers hormis ceux de l'entreprise qui bénéficie de stationnement pour ses véhicules.

ARTICLE 2 : Signalisation aux usagers :
Le barriérage de sécurité sera mis en place par la société **FB-TP** et ce, pendant toute la durée des travaux, avec affichage de l'arrêté.

ARTICLE 3 : voies et délais de recours
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Une copie du présent arrêté est adressée :
- à Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie de Meymac,
- à Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur Alain FONTAINE, société FB-TP, voie Gutemberg ZA le Libraire 24100 Bergerac,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac,
- à Monsieur le Directeur des routes, Hôtel du Département, 9 rue René et Emile Fage, 19005 TULLE Cédex.

MAIRIE DE MEYMAC 19250

Fait en Mairie de Meymac,
Le 23 novembre 2026

LE MAIRE DE MEYMAC,
Philippe BRUGERE